



## La Goule basse tension interruptible (Break)

Produit de complément pour les clients avec raccordement sur le réseau BT et dont les livraisons sont interruptibles

Anc. Econom 1

### Descriptif

Le produit basse tension interruptible (BT IR) s'adresse à tous les clients équipés d'appareils/d'installations fixes et interruptibles. Il comprend les sous-produits « Utilisation de l'infrastructure réseau » et « Redevances et taxes ». Ce produit ne peut être sélectionné qu'en complément d'un autre produit souscrit pour le même point de prélèvement. Il convient aux pompes à chaleur, aux chauffages électriques autorisés, aux grands chauffe-eau et autres appareils dont la consommation d'électricité peut être interrompue. Ce produit peut être choisi comme abonnement supplémentaire si un abonnement de prélèvement d'énergie existe déjà pour le même point de fourniture.

### Sous-produits et éléments de prix

(Données arrondies pour les prix avec TVA de 8% incluse)

Valable dès le 01.01.2011

	Utilisation de l'infrastructure réseau	
	excl. TVA	incl. TVA
<b>Prix de base (CHF/a)</b>	<b>114,00</b>	<b>123,10</b>
<b>Prix du travail HT (ct./kWh)</b>	<b>6,20</b>	<b>6,70</b>
<b>Prix du travail BT (ct./kWh)</b>	<b>5,85</b>	<b>6,30</b>

	Energie réactive (inductive)	
	excl. TVA	incl. TVA
<b>Energie réactive HT (ct./kvarh)</b>	<b>4,10</b>	<b>4,40</b>
<b>Energie réactive BT (ct./kvarh)</b>	<b>4,10</b>	<b>4,40</b>

	Redevances et taxes	
	excl. TVA	incl. TVA
<b>Taxes d'encouragement (ct./kWh)</b>	<b>0,45</b>	<b>0,50</b>
<b>Redevances communales (ct./kWh)</b>	<b>1,12</b>	<b>1,20</b>

	Swissgrid	
	excl. TVA	incl. TVA
<b>Suppléments sur les coûts de transport du réseau à haute tension (ct./kWh)</b>	<b>0,77</b>	<b>0,83</b>

### Application des prix d'utilisation du réseau

- Les prix d'utilisation du réseau comprennent une période de haut tarif (HT), de 7 h env. à 21 h env., et une période de bas tarif (BT), de 21 h env. à 7 h env. (365 jours sur 365).
- Exemples d'installations interruptibles : pompes à chaleur, chauffages électriques aux normes, grands chauffe-eau et autres appareils dont l'alimentation peut être interrompue et qui présente dans l'ensemble un bon rapport entre énergie consommée et puissance appelée.
- Le courant est fourni et mesuré en basse tension (0,4 kV) par un compteur indépendant. Les coûts inhérents à l'installation de ce dispositif de mesure supplémentaire (emplacement du compteur) sont à la charge du client mais nous mettons à sa disposition le dispositif de mesure nécessaire.
- Nous interrompons la fourniture en période de haut tarif chaque jour 2 fois 2 heures. Ce produit ne peut être accordé que si les caractéristiques du réseau le permettent.
- Lorsqu'elle ne dépasse pas 50% de l'énergie active, l'énergie réactive (inductive) mesurée est comprise dans le sous-produit « Utilisation de l'infrastructure réseau ». Au-delà, elle est facturée selon le sous-produit « Energie réactive ». Les mesures sont effectuées séparément en HT et en BT.
- Les redevances et taxes sont facturées séparément. Il s'agit actuellement des taxes d'encouragement aux nouvelles énergies renouvelables (rétribution à prix coûtant/financement des surcoûts) et des redevances communales.
- Les redevances communales sont dues pour chaque point de fourniture. Le prélèvement dépend de la commune concernée.

### Approvisionnement d'urgence

- Les clients sans fournisseur d'énergie (sans contrat valable de fourniture d'énergie) ayant demandé l'accès au réseau sont approvisionnés en urgence par l'exploitant du réseau de La Goule.
- Les coûts liés à l'approvisionnement d'urgence sont répercutés sur le client.

### Dispositions complémentaires

- Conditions générales (CG) de La Société des Forces Electriques de La Goule SA
- Conditions générales pour la fourniture d'énergie électrique de La Société des Forces Electriques de La Goule SA (CGF La Goule)
- Prescriptions d'entreprise (PDIE BE/JU/SO/CFF)

La Société des Forces Electriques de La Goule SA peut fixer unilatéralement ses prix conformément aux dispositions légales et aux directives en matière de régulation. **Les ajustements de prix ne requièrent pas la résiliation du contrat.**